

ASSOUPPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE (dérogation) pour une demande d'entrée en seconde générale et technologique

Date limite de dépôt de la demande
à la direction des services départementaux de l'éducation nationale concernée : le **mercredi 30 mai 2018**

La dérogation concerne UNIQUEMENT une demande de seconde générale et technologique non contingentée dans un lycée public de l'éducation nationale qui ne dépend pas du secteur de l'élève.

À remplir par l'établissement d'origine :

Lycée de secteur en fonction du domicile du représentant légal :
N° INE de l'élève : **Boursier** : Oui Non **Taux** :

Les enseignements d'exploration seront confirmés à l'inscription en fonction des places disponibles, sauf si l'accord de la dérogation concerne la demande d'un enseignement d'exploration non proposé dans le lycée de secteur.

Référence : BO n°11 du 18 mars 2010 – BO n°9 du 3 mars 2011 – ordre de priorité des critères de dérogation (Note ministérielle n° 2013-0077 du 19 avril 2013)



Chaque motif devra obligatoirement comporter un justificatif.

Toute demande qui ne sera pas accompagnée du(des) justificatif(s) ne sera pas prise en compte. L'octroi de cette demande par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (IA - Dasen) n'entraîne pas automatiquement la prise en charge financière des transports scolaires par le conseil général.

NOM et prénoms de l'élève :

Né(e) le :

Classe suivie :

Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :

Établissement d'origine :

Nom et prénom du(des) représentant(s) légal(aux) de l'élève :

Adresse :

Téléphone fixe : Portable :

Lycée souhaité par dérogation :

Enseignements d'exploration souhaités :

Pour information, régime souhaité : Externe Demi-pensionnaire Interne

Rappel de l'ensemble des vœux, indiquez la formation et l'établissement souhaités :

Vœu 1 :

Vœu 2 :

Vœu 3 :

Vœu 4 :

ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE

pour une demande d'entrée en seconde générale et technologique

Motif de la demande <i>(cocher la case correspondante)</i>	Pièces justificatives à joindre obligatoirement
<input type="checkbox"/> Elève souffrant d'un handicap	Certificat médical du médecin scolaire adressé sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la DSDEN (ou notification qui vous a été adressée par la MDPH sous pli cacheté).
<input type="checkbox"/> Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat du médecin scolaire sous pli cacheté adressé au médecin de santé scolaire de la commission.
<input type="checkbox"/> Elève boursier ou boursier au mérite	Copie de l'attribution de bourses qui précise le taux. Vous adresserez un courrier sous pli cacheté à l'assistante sociale de la commission.
<input type="checkbox"/> Elève dont un frère ou une sœur sera scolarisé(e) dans l'établissement souhaité en septembre 2018	Vous joindrez un certificat de scolarité.
<input type="checkbox"/> Elève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Vous exposerez votre situation dans un courrier.
<input type="checkbox"/> Elève suivant un parcours scolaire particulier <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Section européenne non proposé dans le lycée de secteur <input type="checkbox"/> Enseignement d'exploration non proposé dans le lycée de secteur, préciser lequel : <input type="checkbox"/> Pratiques artistiques en conservatoire(en lien avec la scolarité de l'élève) 	Situations concernées : sections européennes ; enseignements d'exploration non contingentés, non proposés dans le lycée de secteur ; ou pratiques artistiques en conservatoire en lien avec la scolarité de l'élève. Vous joindrez un justificatif et/ou un courrier.
<input type="checkbox"/> Convenances personnelles	Vous exposerez votre situation dans un courrier.

Nous attestons la validité des renseignements portés ci-dessus.

Signature du (des) représentant(s) légal(aux) de l'élève :

À, le

À, le

Signature du chef d'établissement,

Cachet établissement d'origine

Décision de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen).

Dérogation accordée pour le lycée demandé (sous réserve de places disponibles)

Dérogation refusée ⇒ Motif :

.....